

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 29 JUIN 2015

À LA GRANDE SALLE DE GRANDVAUX

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 22h55)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2015	5
5. PRÉAVIS N° 08/2015 – COMPTES 2014	5
6. PRÉAVIS N° 09/2015 – RAPPORT DE GESTION 2014	8
7. PRÉAVIS N° 10/2015 – RÉFECTION DE CHEMIN DE CHAUDERON	10
8. PRÉAVIS N° 12/2015 CULLY GARE – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE DESSERTE POUR LE QUARTIER DE LA GARE ET LA GESTION DES CONDUITES COMMUNALES	12
9. PRÉAVIS N° 13/2015 – AUBERGE DU RAISIN ET MAISON DE VILLE À CULLY – RÉFECTION DES FAÇADES ET DES ÉLÉMENTS EN PIERRE DE TAILLE	13
10. PRÉAVIS N° 06/2015 – CAVEAU CORTO À GRANDVAUX – RACCORDEMENT DES EAUX CLAIRES ET USÉES PAR GRAVITÉ ET SUPPRESSION DES POMPES DE RELEVAGE	13
11. PRÉAVIS N° 11/2015 - RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTE DE LA CORNICHE – TRONÇON 1 : LIAISON FORTUNADES À GIRATOIRE DE RIEUX – TRONÇON 2 : LIAISON RIEUX À EPESSES	14
12. PRÉAVIS N° 15/2015 – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CRÉATION ET LE FINANCEMENT D'UN ACCUEIL SURVEILLÉ POUR LES ÉLÈVES DE 7P ET 8P SCOLARISÉS À BOURG-EN-LAVAUX	20
13. POSTULAT DE DAVID GAY ET CONSORTS AU SUJET DU PLAN DIRECTEUR DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC	21
14. MOTION DE MME WIGET AU SUJET DE L'EXTENSION DU RÉSEAU HAUT DÉBIT DE SWISSCOM	23
15. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION	24
16. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL	24
17. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	26
18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	28

Mme Brigitte Leprovost, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à MM. Alain Hersperger, boursier et Pierre-Alain Genton, huissier.

Elle salue également la présence de la presse, représentée par Mme Cécile Collet de 24 Heures, M. Jérôme Biard du Régional et M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	52 Conseillers communaux selon la liste de présence	52
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Jane Potin, Philippe Baehler, Michel Bertholet, Thomas Ellis, Vivian Gaudin, Jelle Hartmann, Jean Micol, Laurent Pfeiffer, Jean Christophe Schwaab, Michel Trolliet, Simon Vogel	11
ABSENT NON EXCUSÉ :	Blaise Duboux	1
TOTAL :		64

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu du préavis tardif néanmoins urgent n° 15/2015, ainsi que le dépôt d'un postulat et d'une motion, la Présidente souhaite ajouter trois points à l'ordre du jour proposé comme suit :

- 1) Appel nominal
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Communications du Bureau du Conseil communal
- 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015
- 5) Préavis n° 08/2015 – Comptes 2014
- 6) Préavis n° 09/2015 – Rapport de gestion 2014
- 7) Préavis n° 10/2015 – Réfection du chemin de Chauderon
- 8) Préavis n° 12/2015 Cully-Gare - Demande d'un crédit d'étude pour la création d'une desserte pour le quartier de la gare et la gestion des conduites communales
- 9) Préavis n° 13/2015 - Auberge du Raisin et Maison de Ville à Cully – Réfection des façades et des éléments en pierre de taille
- 10) Préavis 06/2015 – Caveau Corto à Grandvaux – Raccordement des eaux claires et usées par gravité et suppression des pompes de relevage
- 11) Préavis n° 11/2015 - Renouvellement de l'éclairage public, route de la Corniche – Tronçon 1 : liaison Fortunades à giratoire de Riex - Tronçon 2 : liaison de Riex à Epesses
- 12) Préavis n° 15/2015 – Demande d'autorisation pour la création et le financement d'un accueil surveillé à midi pour les élèves de 7P et 8P scolarisés à Bourg-en-Lavaux

- 13) Postulat de David Gay et consorts au sujet du plan directeur de l'éclairage public
- 14) Motion de Mme Wiget au sujet de l'extension du réseau haut débit de Swisscom
- 15) Election de la Commission de gestion
- 16) Election du Bureau du Conseil
- 17) Communications municipales
- 18) Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour modifié est adopté par 48 voix, 1 contre et 1 abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Au courrier :

- Le 6 mai de Promove, une invitation à la Présidente à l'assemblée générale ordinaire du 3 juin au Château de Chillon.

Scrutin du 14 juin 2015 - Votations fédérales

1. *Arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain*
Accepté par 1'572 voix contre 274
2. *Initiative populaire du 20 janvier 2012 "Initiative sur les bourses d'études"*
Refusée par 1'189 voix contre 633
3. *Initiative populaire du 15 février 2013 "Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale)"*
Refusée par 1'502 voix contre 377
4. *Modification du 26 septembre 2014 de la loi fédérale sur la radio et la télévision*
Acceptée par 1'146 voix contre 701

Taux de participation de Bourg-en-Lavaux : env. 56%

Prochaines dates : Elections du Conseil national et du Conseil des Etats 1^{er} tour : 18 octobre 2015
Elections du 2^{ème} tour du Conseil des Etats : 8 novembre 2015

La Présidente rend le Conseil attentif sur le fait que les délais de dépôt des listes pour les élections communales 2016 se dérouleront comme suit :

Pour le 1^{er} tour du 28 février 2016 : **lundi 11 janvier 2016, 12h00**

Pour le 2^{ème} tour du 20 mars 2016 : **mardi 1^{er} mars 2016, 12h00**

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2015

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

La parole n'est pas demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. PRÉAVIS N° 08/2015 – COMPTES 2014

Chacun a reçu la brochure des comptes pour l'exercice 2014, ainsi qu'une copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

M. Ph. Maeder : Il souhaite apporter une modification dans le texte du rapport de la Commission de gestion en page 6 « Frais de contentieux et poursuites », erreur relevée par le boursier. La commune gère l'envoi des rappels, des sommations et des poursuites. Par conséquent, la bourse gère 300 poursuites par an. Seuls environ 10 cas sont transmis à l'agent d'affaires (cas spéciaux, sensibles, etc.). La commune gère donc la totalité de la procédure de contentieux, y compris les poursuites, mainlevées, etc., sauf les quelques 10 exceptions. C'est ce travail qui explique la nécessité d'avoir un 0.50 EPT pour la gestion globale des débiteurs.

Puis le Conseil communal examine les comptes, chapitre par chapitre.

1. Chapitre Administration générale (pages 16 à 21)

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini : Au compte 170.436.300 « Remboursement de dommages », il évoque qu'il s'agit des dommages causés au terrain de football des Ruvines, en revanche, il ne trouve nulle part le remboursement du fautif. Qu'en est-il ?

M. JP Demierre, Municipal : Il demande la parole au boursier.

M. A. Hersperger, boursier : Le remboursement des dommages a eu lieu en 2013 ou en 2014. Les écritures figurent au compte 110.431.900 « Emoluments admin. et autres recettes ».

M. JP Demierre, Municipal : Il évoque que la commune n'a pas perdu sur cette affaire. Le coupable a été arrêté en 2013 et a exécuté quelques heures de voirie et de nettoyage.

M. J.-L. Bandini : Il indique qu'au compte 170.314.500 « Entretien courant – Places de sport », une mention est faite : charges 2014 inférieures à 2013, car dommage causé au terrain de foot en 2013.

La parole n'est plus demandée.

2. Chapitre Finances (pages 22 à 24)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

3. Chapitre Domaines et Bâtiments (pages 25 à 42)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

4. Chapitre Travaux (pages 43 à 51)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

5. Chapitre Instruction Publique & Cultes (pages 52 à 55)

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini : Au compte 511.365.300 « Camps d'été et d'hiver », il semblerait qu'il n'y ait pas de participation des parents, alors que pour le secondaire c'est le cas (compte 521.436.900 « Part. parents aux camps été et hiver »). Qu'en est-il ?

M. A. Hersperger, boursier : Il n'y a pas de participation pour les camps du primaire, uniquement pour le secondaire. Cela a changé depuis que l'ASCL existe.

M. Y. Kazemi, Municipal : Pour le prochain budget, il y aura une participation des parents pour le primaire et pour le secondaire.

Mme Ch. Lavanchy : Lorsqu'on dit qu'il n'y a pas de participation pour le primaire, c'est une erreur. C'est une bonne chose de l'avoir fait pour le secondaire en 2014, est-ce possible de le faire aussi pour le primaire ? Elle confirme que les camps ne sont pas gratuits pour les enfants et que les parents paient pour le primaire.

M. A. Hersperger, boursier : Il réitère qu'il n'y pas de participation pour le primaire. Peut-être que les chiffres de M. Bovard cumulent l'ensemble ? Il a toujours reçu une participation, seulement pour le secondaire.

M. N. Blanc : En fait, pour clarifier, les maîtres du primaire s'organisent seuls et pour le secondaire, la Direction commande les camps et les frais inhérents sont payés à la commune plutôt qu'aux maîtres.

La parole n'est plus demandée.

6. Chapitre Police (pages 56 et 57)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

7. Chapitre Sécurité Sociale (page 58 et 59)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

8. Chapitre Services Industriels (pages 60 à 63)

La discussion est ouverte.

M. R. Bech : Aux comptes 811.318.501 « Honoraires préavis bouclés » et 811.465.900 « Subventions préavis bouclés », il aimerait une explication sur la différence de ces 2 comptes.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il explique que les subventions arrivent parfois tard et dans le cas du 2^{ème} compte mentionné (811.465.900), elles sont arrivées après le bouclage du préavis concerné.

M. B. Rufi : Par rapport à cette réponse, il est étonné qu'un montant arrivé après coup sur un préavis bouclé, sous réserve que le préavis est passé entièrement en amortissement unique, n'apparaisse pas sous produits, d'autant plus qu'il s'agit d'un amortissement de l'investissement ?

M. A. Hersperger, boursier : Cela peut se faire. Il y a eu plusieurs préavis dans ce cas avant la fusion et il a préféré, par cohérence entre les charges et les recettes, de passer à la fois les charges liées à ces préavis en charges et non pas encore le préavis, vu qu'il était bouclé et il a fait de même pour les subventions.

M. B. Rufi : A ce moment-là, on mélange les comptes de fonctionnement avec les comptes d'investissement. Lorsqu'on a des investissements et que le Conseil décide lesdits investissements, il peut y avoir dépassement ou économie et cela ne doit pas être lié à l'investissement. On influence donc les comptes de fonctionnement qui concernent des investissements. Il s'agit en fait d'une recette indirecte.

Mme Ch. Lavanchy : Au compte 432.427.280 « Revenus de locations - Riex », elle retrouve au compte 35401.427.100 « Revenus locatifs – Places de parc » sous Bâtiments Riex et remarque que pour le parking du Bougnon, il ne figure pas à la page 45 sous Revenus de locations. Qu'en est-il ?

M. A. Hersperger, boursier : Il explique que le compte 432.427.280 concerne les places de parc considérées comme extérieures. Dans le compte 35401.427.100, il s'agit de places de parc intérieures.

M. JP Demierre, Municipal : Ce système se retrouve avec les places de parc à la gare de Cully.

M. J.-L. Bandini : Il a une question concernant le bilan. Il constate un montant important d'environ CHF 10 millions entre les débiteurs impôts et autres débiteurs. Il demande de quels cas il s'agit ?

M. A. Hersperger, boursier : Il s'agit pour les impôts d'une bonne partie des acomptes facturés aux citoyens. En regard aux autres débiteurs pour un montant approximatif de CHF 2'300'000, il s'agit essentiellement des facturations pour l'eau et l'épuration faites en février 2015 pour 2014. Ce sont donc des postes ouverts au bilan et non aux contentieux. Il y a encore des impôts fonciers non encore honorés au 31.12.2014.

La parole n'est plus demandée.

(Arrivée de Mme N. Cuénoud à 20h30)

La Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 08/2015 de la Municipalité du 20 avril 2015,
- lu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 50 voix et 1 abstention

- **d'approuver** les comptes 2014, tels que présentés.

6. PRÉAVIS N° 09/2015 – RAPPORT DE GESTION 2014

Chacun a reçu le rapport de gestion 2014 de la Municipalité, ainsi que le rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Conseil communal examine la gestion, dicastère après dicastère.

Dicastère Autorités : Conseil communal et Municipalité (pages 6 à 17)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Dicastère Administration générale – Personnel - Urbanisme (pages 18 à 30)

La discussion est ouverte.

M. J.-L. Bandini : A la page 20, 1^{er} paragraphe, il demande quels sont les membres qui composent la commission municipale ?

M. le Syndic : Ce sont le Syndic, M. Demierre, ainsi que Mmes et MM. Valérie Hill, Patrice Humbert, Sandra Mohl, Pascal Paschoud et Yves Sesseli.

La parole n'est plus demandée.

Dicastère Finances – Travaux - Infrastructure (pages 31 à 39)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Dicastère Protection de la population – Affaires sociales - Assainissement (pages 40 à 49)

La discussion est ouverte.

Mme A-V. Wiget : Elle demande pourquoi les tonnages d'ordure ont beaucoup augmenté entre 2013 et 2014 ? A-t-on une explication à lui fournir ?

M. P. Chollet, Municipal : Sur le total des ordures ménagères, le volume a diminué depuis l'introduction de la taxe en 2012. Il s'agit d'une question de tri également, par rapport aux ordures incinérées. Il y a aussi les déchets compostables des habitants. L'interrogation se fait sur La Coulette, car il existe des bacs par commune pour les déchets compostables et on ne sait pas si les gens mettent dans les bons bacs, compte tenu que celui de Bourg-en-Lavaux est en première position. La Municipalité surveille.

La parole n'est plus demandée.

Dicastère Sécurité – Promotion économique - Tourisme (pages 50 à 55)

La discussion est ouverte.

M. J.-F. Parisod : Il a une remarque au sujet du tableau des interventions de l'APOL à la page 52 qui apparaît peu visible, à cause de la petitesse des caractères.

La parole n'est plus demandée.

Dicastère Voirie – Domaines viticoles - Espaces verts (pages 56 à 61)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Dicastère Police des constructions – Bâtiments – Forêts (pages 62 à 69)

La discussion est ouverte.

M. M. Duboux : Il signale une erreur à la page 68, sur la prolongation de l'occupation des locaux accordée jusqu'au 31 mai 2015 (au lieu de 2015) et demande de la corriger.
Puis il s'interroge sur le chantier naval à Moratel. Qu'en est-il ?

M. le Syndic : Il informe que ce dossier est en justice à cause d'un opposant. C'est dommage, car il s'agit d'un projet qui a été soutenu aussi bien par le SDT (Service du développement territorial) que par la Municipalité. Pour l'instant, il n'est pas en mesure d'en dire plus.

La parole n'est plus demandée.

Dicastère Ecoles – Culture – Développement durable (pages 70 à 73)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

La Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 09/2015 de la Municipalité du 11 mai 2015,
- lu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 51 voix (à l'unanimité)

- **d'approuver** la gestion relative à l'exercice 2014 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Elle clôt la discussion sur la gestion 2014 et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PRÉAVIS N° 10/2015 – RÉFECTION DE CHEMIN DE CHAUDERON

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La Présidente ouvre la discussion.

M. J.-L. Badoux : Il est surpris, depuis plus de 25 ans qu'il est au Conseil communal et à sa grande satisfaction, de constater qu'on annonce des subsides dans un préavis et qu'on les déduit du montant d'amortissement. Est-ce une nouvelle manière de faire ?

M. R. Bech : C'est une pratique habituelle. Si cela n'est pas le cas, ça le devrait. La subvention est une réduction du total de l'investissement, comme son collègue M. Rufi l'a mentionné dans son intervention de tout à l'heure.

M. J.-L. Badoux : Pour des raisons comptables, il évoque le point de l'application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). On a un préavis qui ne mentionne pas précisément si les chiffres incluent ou pas la TVA. On lit souvent dans d'autres communes que la Municipalité récupère tout ou partie de la TVA. Si tel est le cas, sous quelle forme et comment cette taxe apparaît-elle dans les préavis, voire dans les comptes ?

M. R. Bech : D'une manière générale, soit on a une activité soumise à la TVA, comme par exemple les déchets, l'eau où une partie ou toute la TVA peut être récupérée, auquel cas on indique séparément la partie récupérable de la TVA ; soit, pour 70-80% des activités de la commune, la TVA n'est pas récupérable, par conséquent, systématiquement, les préavis comprennent les montants TTC (toutes taxes comprises). En l'occurrence, dans le préavis présent, ce n'est pas indiqué, mais la Commission des finances l'a relevé dans son rapport, les sommes sont par conséquent TTC.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Acceptez-vous l'amendement de la Commission des finances ?

Au vote, l'amendement est accepté par 49 voix et 2 abstentions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 10/2015 de la Municipalité du 18 mai 2015,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 51 voix (à l'unanimité)

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du chemin de Chauderon ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 365'740 HT pour l'eau, de CHF 26'000.- TTC pour l'éclairage public et de CHF 924'260 TTC pour la réfection du chemin, soit au total 1'316'000 ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur commune (LC) ;

4. **d'amortir** l'investissement relatif à l'eau par la subvention ECA estimée à CHF 30'000 et le solde de CHF 335'740 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 11'200 par année (chapitre 811), la première fois au budget 2017 ;
5. **d'amortir** l'investissement relatif à l'éclairage public de CHF 26'000 sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 2'600 par année (chapitre 820), la première fois au budget 2017 ;
6. **d'amortir** l'investissement relatif à la réfection du chemin de CHF 924'260 TTC sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 30'900 par année (chapitre 430) la première fois au budget 2017.

8. PRÉAVIS N° 12/2015 CULLY GARE – DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE DESSERTE POUR LE QUARTIER DE LA GARE ET LA GESTION DES CONDUITES COMMUNALES

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 12/2015 de la Municipalité du 18 mai 2015,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 50 voix et 1 abstention

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre l'étude des travaux nécessaires à l'aménagement du plateau de la gare, à la création d'une desserte de quartier et à la gestion des conduites communales ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 69'000 ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;

4. **d'amortir** l'investissement de CHF 69'000 sur une durée de 5 ans, à raison de CHF 13'800 par année (chapitre 420), la première fois au budget 2016.

9. RÉAVIS N° 13/2015 – AUBERGE DU RAISIN ET MAISON DE VILLE À CULLY – RÉFECTION DES FAÇADES ET DES ÉLÉMENTS EN PIERRE DE TAILLE

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 13/2015 de la Municipalité du 18 mai 2015,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 51 voix (à l'unanimité)

1. **d'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de réfection des façades de l'Auberge du Raisin et de la Maison de Ville à Cully ;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 907'000 ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
4. **d'amortir** l'investissement sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 20'000 par année, le premier au budget 2016 (chapitre 34101) et de CHF 10'300 par année, le premier au budget 2016 (chapitre 34104).

10. PRÉAVIS N° 06/2015 – CAVEAU CORTO À GRANDVAUX – RACCORDEMENT DES EAUX CLAIRES ET USÉES PAR GRAVITÉ ET SUPPRESSION DES POMPES DE RELEVAGE

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

- M. P. Humbert : Il demande s'il est possible d'avoir une estimation de la totalité des dégâts depuis le début par inondation ?
- M. G. Hauert, Municipal : Il annonce que 3 inondations ont été enregistrées et on a dû louer à chaque fois un déshumidificateur pour assécher la chape. Il n'a pas de prix exact, mais peut informer d'un montant approximatif de CHF 7'000.- pour la réfection de la peinture et de la menuiserie.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 06/2015 de la Municipalité du 18 mai 2015,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 50 voix et 1 abstention

1. **d'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de raccordement direct des égouts du Caveau Corto à Grandvaux aux collecteurs communaux;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 104'000;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement, et en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
4. **d'amortir** l'investissement sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 3'500 par année, le premier au budget 2016 (chapitre 34303).

11. PRÉAVIS N° 11/2015 - RENOUELEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTE DE LA CORNICHE – TRONÇON 1 : LIAISON FORTUNADES À GIRATOIRE DE RIEUX – TRONÇON 2 : LIAISON RIEUX À EPESES

Chacun a reçu copie des rapports des Commissions ad hoc et des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

- M. P. Humbert : C'est avec une énorme fierté qu'il habite cette commune qui, alors que d'autres étaient dans l'obscurantisme le plus complet du Moyen-

Âge, on a déjà installé des lampadaires en 1330 (erreur cocasse qu'il signale en page 2 du préavis).

Il a une question par rapport au type d'éclairage choisi. Malgré que la commission l'ait relevé, les bornes sont-elles vraiment solides et résistantes lors de problèmes de parage et lorsque ces bornes seront installées, ne vont-elles pas réduire considérablement la voie des piétons alors que les voitures seront parquées le long du trottoir ?

M. P. Chollet, Municipal : Il explique que cette question a déjà été débattue lors de la constitution de ce projet. On a donc un trottoir, les potelets en pierre et la barrière. Chaque côté lumineux sera placé entre les potelets en pierre, de manière à ne pas empiéter sur le trottoir, tout en laissant le faisceau lumineux suffisant pour éclairer ce qui doit l'être. Les potelets lumineux ne ressortiront pas plus sur le trottoir. Cette ligne de construction sera gardée, cela évitera que les piétons trébuchent.

M. J.-C. Dunant : Il aimerait apporter un complément. Il ne sait pas si quelques membres du Conseil communal sont allés voir le prototype du côté de l'Hôtel Lavaux, car au niveau de la lumière, c'est intéressant. On voit que l'emprise est plus importante que le potelet lui-même. Il y a un minimum de 50 cm d'empiètement sur le trottoir, par conséquent il ne partage pas l'avis de M. Chollet. Un problème technique et esthétique survient alors si on met les potelets entre les montants, en touchant pratiquement la main courante. L'idée est bonne, le type d'éclairage, intéressant, en revanche il se demande s'il n'y a pas un moyen de trouver un système où le luminaire pourrait être fixé directement sur le montant en maçonnerie, car ceci prendrait beaucoup moins de place sur le trottoir. On devrait donc pouvoir utiliser l'élément porteur du montant pour pouvoir fixer de petits éclairages avec juste un tube qui les alimente.

M. P. Chollet, Municipal : Il remercie M. Dunant de cette réflexion. Le premier test qui a été posé à la sortie de Cully en direction de l'Hôtel Lavaux a eu comme conséquence que la Romande Energie a largement empiété sur le trottoir, laissant toutefois un passage suffisant. Ceci a été relevé auprès du Chef des infrastructures, car les potelets n'ont pas été posés correctement. Il est clair que sur la route de la Corniche, pour les 2 tronçons, on va les retirer au maximum. On a également étudié la possibilité d'inclure la lumière directement dans ces fameux potelets, en revanche, dans ce cas, le coût explose, multiplié par 4, étant donné qu'on doit couper chaque potelet aux 2/3 du haut et refaire tout le système pour rendre chaque potelet identique.

M. M. Duboux : Il explique qu'entre Riex et Epesses, il n'y a plus de montants en pierre, car à l'époque ils ont été démontés par l'Etat, les réfectionner aurait coûté trop cher. Comment faire alors ? Si on met les potelets sur les trottoirs, ils empiéteront et les piétons vont s'empêtrer.

- M. P. Chollet, Municipal : Il explique que le fait que ces ouvrages historiques ont été supprimés est bien navrant. On va coller cela contre la barrière qui ne prendra pas une place énorme. Lorsque l'on place quelque chose d'un peu visible, les gens le contournent. Il y a un empiètement supérieur sur la partie Riex-Epesses. Comme il s'agit d'une demande d'habitants d'Epesses et de Riex pour l'éclairage, on ne mettra donc pas de mâts lumineux. La solution proposée est la plus adéquate. Il est d'accord avec la remarque de M. Duboux.
- M. L. Massy : Il ne faut pas partir avec des potelets qui prendraient trop de place sur les trottoirs, mais étudier une autre solution, car cette mise en place n'est pas prévue pour durer 3-4 ans, mais longtemps. Par exemple, se brancher sur la barrière, supprimer une jonction de barrière et y inclure la lumière. Il pense que se fixer sur des éléments standards n'est pas une bonne idée dans le tronçon entre Epesses et Riex.
- M. S. Crosa : Dans le préambule de ce préavis, il relève l'objectif de sécurité comme un point important de l'éclairage public. Il relève également que selon le guide architectural édité en 2012, il est précisé que les luminaires doivent faire l'objet d'une réflexion globale. Or, il lui semble que ce préavis est un peu à l'opposé de ce qui est décrit en préambule. En effet, la sécurité globale sur le tronçon Colombaires-Riex n'est plus respectée. On dit qu'on va supprimer les grands éclairages publics au niveau de la route et qu'on aura un éclairage uniquement pour les piétons. Un éclairage public comporte une notion de sécurité (vu et être vu). Les véhicules sont dangereux pour les piétons et ces mêmes véhicules doivent voir les piétons. Or, l'éclairage prévu comporte des bornes de 80 cm, donc en dessous du champ de vision, qui seront installées le long de la barrière de sécurité. Il n'est pas convaincu qu'on y verra beaucoup dans le noir et loin, avec en plus la lumière LED dans les yeux, si l'éclairage est trop haut. Y a-t-il eu une réflexion globale ? Cet éclairage public ne doit pas se faire uniquement pour les piétons, mais également pour la route, pour des raisons de sécurité routière. Il propose de refuser le préavis tel qu'il est présenté et de soutenir plutôt le postulat qui demande une mise en œuvre du plan directeur de l'éclairage dans la commune.
- M. J.-L. Badoux : Question sécurité, il remarque que le tronçon entre Riex et Epesses est le dernier tronçon de la commune où on peut rouler à 80 km/h, ce qui est plutôt cynique.
Dans la motion Schwaab, il est demandé une étude pour une solution de parcage lors des manifestations. Il propose de voir un peu plus loin. La fameuse route reliant Riex à Epesses va devoir devenir un parking. Il pense que ce n'est pas un problème d'éclairage auquel il faut réfléchir aujourd'hui, mais à un problème réel de sécurité - faut-il rouler à 80 km/h alors que le trajet n'excède pas 400 m ? - et de

stationnement. Il serait utile d'étudier une solution de stationnement à plus ou moins long terme, afin que certains vigneron entrepreneurs puissent recevoir leurs clients et, accessoirement avec cet aménagement-là, ne faut-il pas aussi étudier des ralentisseurs, des aménagements végétaux, un éclairage piétons et véhicules qui puisse satisfaire la demande ? Il n'est pas aussi drastique de dire qu'il faut de refuser ce préavis, car le 1^{er} tronçon mérite d'être amélioré, en revanche, le 2^{ème} tronçon mérite une réflexion plus approfondie.

M. J.-C. Dunant :

Si l'on peut trouver le tracé 1 relativement logique, vu qu'il réunit les Fortunades, le quartier des Colombaires, la région de Cully par les futurs passages au-dessus des passerelles avec le bourg jusqu'au giratoire de Riex, il ne comprend pas pourquoi le tronçon entre Riex et Epresses est amputé aux deux extrémités ? S'agit-il de petites économies en laissant un seul lampadaire ? Si on veut lier un bourg à un autre, il faut le relier jusqu'au bout, quitte à enlever le lampadaire à l'entrée du village ou alors il s'agit d'un problème esthétique. Ce dernier lampadaire va sembler vraiment étrange. Il constate que les pôles les plus utilisés au quotidien par les zones de parking ne sont pas éclairés.

Le rapport de la commission ad hoc mentionne d'une part qu'il existe un plan directeur de l'éclairage communal fait par la Romande Energie et, d'autre part, on demande un plan directeur. Ce plan directeur existe-t-il ou pas ?

M. P. Chollet, Municipal :

Le plan directeur a été établi en 2011 suite à la fusion des 5 anciennes communes, par la Romande Energie. Il faisait état de la situation de l'éclairage, c'est-à-dire de tous les lampadaires et de tous les points lumineux des 5 anciennes communes. Les ampoules à vapeur mercure seront complètement bannies d'ici la fin 2015. Sur la base de ce plan, ou plutôt de la situation exacte de l'éclairage, on a défini les axes principaux, à savoir garder l'axe depuis la Route du Signal – Chenaux - Côte-aux-Vignes – Cully et Route de Crétaz jusqu'à l'entrée du village en vapeur sodium, puis tout le reste passe en vapeur de sodium blanche. Ensuite, par rapport à l'évolution des fameuses LED, celles-ci, suite à un test au Chemin des Crêts-Leyron, ont été considérées comme trop lumineuses. En regard des bornes lumineuses, il cite l'exemple de la route refaite entre Forel et Mollie-Margot, équipée justement de ces bornes. Les véhicules voient le trottoir sans être éblouis, ce qui est conforme au guide architectural.

Mme L. de Palma :

Elle a été interpellée par la commission ad hoc qui d'une part, suggère par divers arguments de refuser ce préavis alors qu'elle propose d'accepter le préavis dans son rapport et, d'autre part, en proposant un postulat qui vient appuyer toutes les raisons pour lesquelles on devrait refuser le préavis. Elle regrette qu'on n'ait pas pu inverser l'ordre du jour en traitant le postulat avant le préavis et

non le contraire, comme on est en train de le faire. C'est la raison pour laquelle elle s'est opposée à l'ordre du jour présenté.

Il y aura énormément d'investissements d'éclairage ces prochaines années : le plateau de la gare, la gare de Grandvaux pour les écoliers, les zones d'ombre sur les hauts de la commune où il n'y a pas d'éclairage.

Elle appuie le postulat, car elle a l'impression qu'on met la charrue avant les bœufs et il n'y a pas d'urgence, on peut encore attendre. Personnellement, elle est d'avis de refuser ce préavis et de soutenir le postulat, voire le transformer en motion.

M. JP Demierre, Municipal : Il souhaite évoquer la sécurité routière. La police demande un éclairage correct sur le tronçon Cully-Riex, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, particulièrement lors du Festival de Jazz de Cully où un essai assez concluant d'éclairage a été mis en place, grâce aux décorations de Noël (merci à M. Dunant). Il a estimé cet éclairage provisoire bien sympathique. Il y a urgence entre Cully et Riex, car on ne voit rien du tout la nuit. Il faut aller de l'avant. Il sera répondu à la motion Schwaab au prochain Conseil. Etant sur une route cantonale, on ne va pas pouvoir faire un parking le long de la route. Il prend bonne note du 80 km/h.

M. J.-C. Dunant : Il dit qu'il y a urgence à bien faire ! Il est emprunté car il n'a pas envie de retenir les bonnes idées, en revanche il estime que le préavis est mal ficelé et qu'il faut avoir le courage de réfléchir. Il s'agit ici de vraiment trouver une autre solution plus appropriée.

M. R. Bech : Il estime le projet bon, mais ce n'est pas la solution la meilleure. Il aurait aimé connaître les détails de la position et du raisonnement de la commission ad hoc qui donne l'impression que le projet est bon, mais qu'il faut réfléchir davantage, tout en indiquant des arguments pour cela. La Commission des finances a donné un préavis positif. Toutefois, il désire connaître ce qui a poussé les personnes composant la commission ad hoc à déposer aussi un postulat.

M. David Gay : Les membres de la commission ad hoc étaient divisés, les avis étant divergents. On a respecté une certaine démocratie au sein de la commission. Une partie avait un souci de vision globale de l'éclairage de la commune. Le projet en lui-même était bon, mais il manquait quelques points à éclairer. En même temps, un postulat a été demandé par l'autre partie de la commission qui considérait insuffisante la solution proposée par la Municipalité.

M. P.-A. Fontannaz : Lorsqu'une commission ad hoc est divisée, il existe la possibilité d'établir un rapport de minorité. Ce qui est clair, c'est qu'il existe des divergences dans la discussion. Il faut donc trouver une autre solution pour intégrer les luminaires dans les montants, sans trop d'emprise sur les trottoirs : il faut certes de l'éclairage, mais le préavis est mal

ficelé. Par conséquent, il propose de renvoyer ce préavis à la Municipalité.

- M. P. Chollet, Municipal : La Municipalité a proposé un projet de potelets en pensant venir avec quelque chose de différent. Elle doit aussi tenir compte des directives cantonales en matière d'éclairage. On peut toujours étudier et trouver d'autres systèmes. Elle s'était imaginé faire un test sur un tronçon réel qui vaille vraiment la peine et en cas d'acceptation, elle aurait pu aller de l'avant.
- M. P. Baumann : Faisant partie de la commission, il était pour le préavis, car il n'y a pas de lumière entre Riex et Cully. Donc, il compte sur la Municipalité pour éclairer ce tronçon.
- M. J.-C. Dunant : Il est d'accord de mettre de la lumière, mais pas n'importe quel éclairage ! Il invite l'audience à refuser ce préavis et à soutenir le postulat. Il propose de faire un essai avec 2 bornes et ensuite, on donnera un avis sur quelque chose de concret. Il n'a pas voulu s'étendre sur le tracé entre Riex et Epesses, mais à nouveau un plan directeur sert à définir ces choses-là avant de dire quels éléments on prend.
- Mme N. Cuénoud : Elle abonde dans le sens de M. Dunant et du postulat. Ceci pour des raisons de sécurité et aussi d'esthétique. Comme décrit dans le rapport de la commission ad hoc, il est important de savoir ce que l'on veut faire, comment rendre l'éclairage dans la commune le mieux possible, mais pas forcément d'illuminer la région au maximum. On ne veut pas un Las Vegas. Elle demande une vraie réflexion.
- M. P. Scalfaro : Il est favorable à ce préavis, car il fait très noir à pied dans les lieux décrits, mais il fait confiance à la Municipalité. Il estime que reporter ce préavis ultérieurement n'est pas adéquat pour des raisons de sécurité.
- M. Y. Kazemi, Municipal : Il apprécie la position de M. Scalfaro. Il comprend qu'on puisse avoir des différences sur le jugement de l'objet. Dans le cas présent, il y a une gradation dans les décisions à prendre. Il soutient le projet tendant à sécuriser certains endroits importants. Il apprécie également la position pragmatique de la commission ad hoc qui regrette une vision sur un plan de mise en œuvre mais considère que l'on peut aller de l'avant avec ce projet. Finalement, il mentionne qu'on ne peut pas toujours tout planifier à long terme et propose au Conseil communal de soutenir le préavis de la Municipalité.
- Mme Ch. Lavanchy : Faisant partie de la commission, elle est favorable au projet, plus particulièrement pour le tronçon 1. Le tronçon qui pose problème est celui de Riex-Epesses. Si on accepte le préavis ce soir, est-il possible de faire le 1^{er} tronçon à titre d'essai ?

M. P. Chollet, Municipal : On peut bien séparer les 2 tronçons, en revanche il n'est pas en mesure de définir les coûts. Passer un préavis en deux morceaux lui paraît bizarre.

M. P.-A. Fontannaz : On se fourvoie. Il propose de renvoyer le préavis à la Municipalité avec un préavis mieux ficelé, tout en sachant qu'on veut ce projet d'éclairage.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 11/2015 de la Municipalité du 18 mai 2015,
- lu les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 31 voix, 15 contre et 5 abstentions

- **De refuser** le renouvellement de l'éclairage public, route de la Corniche – Tronçon 1 : liaison Fortunades à giratoire de Riex – Tronçon 2 : liaison Riex à Epesses, présenté par la Municipalité.

12. PRÉAVIS N° 15/2015 – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CRÉATION ET LE FINANCEMENT D'UN ACCUEIL SURVEILLÉ POUR LES ÉLÈVES DE 7P ET 8P SCOLARISÉS À BOURG-EN-LAVAU
--

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis n° 15/2015 de la Municipalité du 15 juin 2015,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 50 voix et 1 abstention

1. **d'autoriser** la création à la rentrée scolaire d'août 2015 d'un accueil de midi surveillé pour les élèves de 7P et 8P scolarisés dans notre commune ;
2. **d'accepter**, en 2015, la dépense de CHF 28'000 correspondant aux frais de mise en place (CHF 14'000) et aux charges d'exploitation (CHF 14'000 arrondis) pour la création de 30 places d'accueil de midi pour les élèves de 7P et 8P (nouvelle rubrique aux comptes 2015) ;
3. **de financer** ce coût par la trésorerie courante de la commune, ainsi que par une participation des parents dont le montant sera fixé par la Municipalité.

13. POSTULAT DE DAVID GAY ET CONSORTS AU SUJET DU PLAN DIRECTEUR DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Chacun a reçu une copie de ce postulat, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. David Gay : Il ne va pas revenir sur tout ce qui a été dit auparavant. Le but de ce postulat est d'obtenir d'une part, non pas le fait de simplement éclairer, mais de tenir compte des zones à éclairer. Il apprécie énormément la beauté de la région la nuit, aime le noir et souhaite qu'on ne la dénature pas. La question de sécurité et d'éclairage est sans doute très importante. Ce postulat vise aussi à une réflexion globale à avoir sur le long terme de l'éclairage public de la commune et de trouver la manière d'expliquer la démarche à la population et de la valoriser. Ce postulat demande vraiment des réponses concrètes sur l'ensemble de la commune.

M. Ch. Currat : Quelle est la raison de déposer un postulat plutôt qu'une motion ?
Le postulat est de réfléchir à la réflexion.

M. David Gay : Tous les conseils sont bienvenus. Il est amateur en la matière et a pensé qu'un postulat était le plus approprié. Si quelqu'un demande une motion plutôt qu'un postulat, il est ouvert.

Mme C. Bugnon Grand : Elle est contre le préavis, mais elle votera également contre le postulat qui lui paraît trop contraignant, par le fait de demander un plan directeur de l'éclairage public de la commune qui va prendre 5 ans, peut-être plus pour le mettre en application. Ce temps est beaucoup trop long.

M. J.-C. Dunant : Il ne faut pas 5 ans pour établir un plan directeur de l'éclairage communal. On peut faire des choses bien en moins de temps que ça.

Etablir un plan directeur n'empêche pas la commune d'intervenir sur le réseau d'éclairage pour des réflexions ponctuelles.

- M. P. Scalfaro : Le Conseil communal vient de refuser ce préavis, toutefois il n'est pas d'accord avec ce postulat non plus, car cela va prendre du temps et combien de temps ?
- M. P. Chollet, Municipal : La Municipalité doit prendre une décision rapidement, si cela doit se faire à l'interne ou à l'externe, également pour des raisons de coûts afin de les prévoir au budget de fonctionnement 2016. Le temps de réalisation ne va pas prendre non plus 4 à 5 ans.
- M. J. Potterat : Il remarque que les deux bouts à la sortie de Riex et à l'entrée d'Epesses, endroits les plus utilisés par les parkings toute la semaine, ne sont pas éclairés. Il ne comprend pas comment était la réflexion pour ne pas éclairer ces deux bouts ?
- M. P. Chollet, Municipal : Ce qu'il faut surtout comprendre, c'est qu'on est tenu de respecter un certain guide urbanistique. Il faut rester logique, le but étant de pouvoir éclairer quelque chose mais en respect avec les dispositions légales. Il cite l'exemple d'éclairer ou le trottoir ou le tout, mais pas la route ou le trottoir. La solution était ces fameux potelets. On va réfléchir à d'autres solutions.
- M. J. Potterat : Pourquoi donc ne met-on pas ces luminaires jusqu'à l'entrée des deux villages de Riex et d'Epesses ? On ne va pas jusqu'au bout.
- M. P. Chollet, Municipal : Simplement, car la demande n'a pas été faite jusqu'ici et on ne va pas mettre des mâts Montmartre le long de la route, le système étant laid.
- M. J.-C. Dunant : Un plan directeur sert à éviter justement la question de M. Potterat. Il permet de donner des réponses plus ponctuelles sur le terrain et de donner plus de cohérence par rapport aux villages. La commune est plus ou moins tenue d'établir un plan directeur à plus ou moins moyen ou long terme. Intégrer l'éclairage public est une notion importante à étudier, au vu de l'évolution des technologies. Il faut donc avoir une réflexion globale plutôt que de préparer des préavis ponctuels comme celui de ce soir.
- M. M.-H. Noverraz : Il a l'impression qu'on mélange deux choses : on a refusé le préavis tout à l'heure et maintenant, on parle d'un postulat. A son avis, qu'il soit soutenu ou pas ne changera rien par rapport à la Municipalité de revenir en octobre avec un nouveau préavis. Etablir un plan directeur ne se fait pas en 3 semaines, ni en 4 ans. Le délai est important tout de même. Il propose de voter le postulat, mais ne pas jeter ce préavis définitivement. La Municipalité a certainement compris que les éléments et arguments présentés ne sont pas satisfaisants. On n'a

pas à revenir sur la votation de tout à l'heure, alors votons maintenant ce postulat !

M. P. Baumann : Après avoir demandé à sa commission de garder ou de retirer ce postulat, il propose de garder ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Au vote, ce postulat est soutenu par 27 voix, 19 contre et 5 abstentions.

14. MOTION DE MME WIGET AU SUJET DE L'EXTENSION DU RÉSEAU HAUT DÉBIT DE SWISSCOM

Chacun a reçu une copie de cette motion ce jour.

Vu le délai tardif, la Présidente demande à Mme Wiget d'en donner lecture.

Mme A.-V. Wiget : Elle donne lecture de sa motion et mentionne que l'extension est aussi valable pour les nouveaux habitants. Ce cas avait été analysé dans l'ancienne commune d'Epesses en 2010 lorsqu'elle a demandé à étendre le réseau à la fibre optique. C'est d'autant plus pertinent que les technologies évoluent et intéressant de mettre en concurrence les différents opérateurs, car pour l'instant il n'y a que Cablecom.

La discussion est ouverte.

M. P. Chollet, Municipal : Ce problème n'est pas récent. Il n'y a pas de souci si le Conseil communal accepte ou refuse cette motion. Il précise qu'il ne faut pas oublier que Swisscom est une entreprise à but privé et lucratif. Le fait est que le réseau Swisscom lui appartient et c'est elle qui décide où elle va installer la fibre optique. Dans la presse, Swisscom a annoncé ces derniers mois qu'elle s'occuperait des grandes villes en priorité et ensuite de la campagne. Dans l'ancienne commune de Grandvaux, il y a quelques années, une demande identique avait été faite au Conseil communal, en demandant à Swisscom d'intensifier son réseau fibre optique. La réponse était positive en proposant de partager les frais. Depuis le bord du lac jusqu'à l'autoroute (voie de chemin de fer), le coût représentait environ CHF 250'000. Soit il fallait payer CHF 250'000 et l'avoir plus vite dans un délai de 5 à 6 ans, soit on ne versait rien et la fibre optique viendrait quand nécessaire. Il estime que c'est à Swisscom de prendre en charge ces frais. La Municipalité peut prendre contact avec Swisscom, si le Conseil accepte cette motion, pour lui demander les coûts et rendra réponse au Conseil. Le profit des abonnements sera entièrement pour Swisscom et rien pour la commune.

- M. P. Paschoud : Bien que n'étant pas un connaisseur de fibre optique, il demande s'il y a des disparités au niveau de la commune ? Si tel est le cas, quelles zones sont concernées et quelle proportion des ménages ?
- M. P. Chollet, Municipal : Il n'a pas de chiffres à donner. L'avantage de la fibre optique, c'est le haut débit qui permet d'accéder à Internet extrêmement rapidement et d'obtenir la télévision HD (haute définition). Il estime à 25/30% la proportion des ménages de Bourg-en-Lavaux ayant droit à la fibre optique. Dès que l'on sort des zones résidentielles, il n'y a rien.
- M. S. Crosa : Il cite un cas qui vient de se passer chez lui, car il était privé de téléphone pendant une semaine. Il a demandé au technicien de Swisscom ce jour quel était le débit possible de sa ligne téléphonique et il lui a répondu plus de 100 méga-octets alors qu'avant il n'avait que 30 à 50 méga-octets. Swisscom a donc augmenté la capacité du débit. Il a une ligne aérienne téléphonique qui part de la route jusqu'à sa maison - il s'agit donc d'un câble en cuivre – et il n'a pas de limitation pour un poste de télévision HD. A son avis, les capacités sont encore suffisantes. Pour que la fibre optique soit utilisable, il faut tirer une ligne jusqu'à la maison et cette installation doit être prise en charge par le propriétaire.
- M. M.-H. Noverraz : Il a eu un contact professionnel avec Swisscom qui lui a proposé la fibre optique pour les bâtiments dans une autre région que Lavaux. Il a saisi l'opportunité de lui poser la question justement pour la région Lavaux. Le technicien lui a répondu que le réseau de fibre optique s'arrête à Paudex, à hauteur de la Fédération des entrepreneurs et elle reprend du côté de Nestlé à Vevey.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

Au vote, cette motion est refusée par 24 voix, 11 contre et 16 abstentions.

15. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION

La composition de cette commission se présente comme suit :

Mmes et MM. Carole Bugnon, Louis Fonjallaz, Florence Gross, Philippe Maeder (Président), Jean-François Parisod, Laurent Pfeiffer, Fenneke Reijsoo.

Les membres de cette commission sont d'accord de reconduire leur mandat pour une année.

Le Conseil accepte par acclamations.

16. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

Mme Brigitte Leprovost a terminé son mandat de Présidente après 2 ans. Les actuels scrutateurs, Mme Pascale Bochud et M. Roland Emery sont sortants.

Il convient d'élire un-e Président-e, un-e 1^{er} Vice-Président-e et 2 scrutateurs-trices suppléant-e-s.

M. R. Emery : En vertu de la loi sur les communes, art. 11 LC, il est stipulé que le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret. Les scrutateurs et les suppléants sont élus au scrutin de liste. Les élections ont lieu à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au second. En outre, l'art. 12 du règlement du Conseil communal mentionne que les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue.

Les élections du Président et du Vice-Président ont lieu au scrutin individuel secret.

Président proposé : M. Yves Sesseli
52 bulletins entrés sur 52 = 45 pour, 4 blancs et 3 voix éparses
M. Yves Sesseli est élu président.

Vice-Président proposé : M. Michel Bertholet (absent)
52 bulletins entrés sur 52 = 45 pour, 2 nuls, 4 blancs et 1 voix éparse
M. Michel Bertholet est élu Vice-Président.

M. Y. Sesseli : Il propose de ne pas élire un 2^{ème} Vice-Président, vu que ce n'est pas une obligation dans le règlement du Conseil communal (1 ou 2 Vice-Présidents).

Il y a lieu d'élire encore 2 scrutateurs suppléants pour la dernière année de la législature.

M. R. Emery : Il se propose comme suppléant.

M. Roland Emery est élu scrutateur suppléant par acclamations.

M. E. Hug : Il propose M. R. Parisod.

M. Roland Parisod est élu scrutateur suppléant par acclamations.

Le nouveau Bureau du Conseil est composé de :

Président :	Yves Sesseli	Scrutateur suppl. :	Roland Emery
1 ^{er} Vice-Président :	Michel Bertholet	Scrutateur suppl. :	Roland Parisod
Scrutatrice :	Sybil Berthet	Secrétaire :	Eliane Fedrigo
Scrutateur :	Marc Colliard		

La Présidente tient encore à féliciter le nouveau bureau et à remercier la secrétaire ainsi que les membres du Bureau par une attention qu'elle leur remet. Elle a été ravie de fonctionner comme présidente. Elle va donc rentrer dans les rangs du Conseil communal et laisser la place à son successeur.

(Acclamations)

17. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**M. le Syndic Max GRAF**

Il n'a aucune communication à faire.

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

Il informe que concernant le dossier des déchets, la commission municipale a fait un excellent travail qui a permis de mettre en place un concept de base. La décision a été prise conjointement par la commission municipale et validée par la Municipalité de donner mandat à une société externe pour améliorer et modifier ce concept par rapport à la commune. Il s'agit de la société CSC Déchets à Yverdon, confirmée ce matin. Le prix a été négocié à la baisse, ainsi que le délai de 2 mois au lieu de 4, compte tenu que la 1^{ère} séance commence le 2 juillet prochain. M. Chollet a donc 2 mois pour obtenir ce rapport et la commission municipale sera intégrée à différentes phases du processus pour valider certaines décisions, afin de finaliser ce rapport. La Municipalité sera en mesure ensuite de présenter le produit final avec la meilleure solution en matière de gestion des déchets.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

Il informe tout d'abord que le Forum des entreprises a eu lieu le 6 mai dans cette salle avec 80 entrepreneurs de Bourg-en-Lavaux sur 220 invitations : une présentation de LABEL, ainsi que celle de la PROMOVE ont eu lieu, ainsi qu'un show de Georges-André Carrel.

Dans les manifestations, le festival Cully Classique s'est déroulé avec 7'000 spectateurs durant 9 jours. Les concerts ont été de choix et de qualité. Les infrastructures de la Place d'Armes sont à améliorer.

Côté sport, le FC Vignoble a acquis une promotion de 4^{ème} en 3^{ème} ligue avec une équipe de jeunes. Le football marche bien avec une super équipe dont l'avenir est prometteur.

Concernant Grandvaux, au niveau du parking du Bougnon, le stationnement a été modifié et les samedis et dimanches sont libres, comme demandé, étant donné aussi que le café-restaurant « Tout un monde » ouvre le 1^{er} juillet prochain.

Il annonce que le 31 juillet, le Golf organise à nouveau un jeu dans les vignes, sur les chemins du Calamin Grand Cru. Une pratique d'entraînement au golf se déroulera à la Place d'armes à Cully.

Le sauvetage de Cully organise sa fête le 22 août et on cherche une équipe de rameurs compétitive. Merci de s'inscrire auprès de lui ou de l'huissier. Le 28 août, il sera aussi possible de participer à la fête du sauvetage de Villette, où une équipe performante est également recherchée.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Elle prie les propriétaires, en cas de dégâts aux murs et autres, à cause des intempéries du début mai, de s'adresser à elle au plus vite, car une séance est prévue avec les Municipaux des vignobles le jeudi 2 juillet à 10h30, proposée par Prométerre. Elle souhaite faire l'inventaire de tous ces

dégâts. Après cette séance, une information sera envoyée à tous les propriétaires viticoles ou fonciers.

Concernant la voirie, la Municipalité reçoit un étudiant chaque semaine et invite l'audience à encourager ces jeunes. Elle informe également qu'un stagiaire non rémunéré (fait partie du centre vaudois de gestion et des programmes de réinsertion, comme jardinier-paysagiste), sera engagé à la voirie la semaine prochaine pour parfaire les jardins et cimetières, suite aux diverses critiques.

Elle souhaite à toutes et à tous un bel été.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI

Il informe que les travaux de la RC 780 sont terminés. Il reste encore des marquages qui seront faits d'ici 10 à 15 jours. La conduite des Crêts est à moitié posée, les forages se sont bien déroulés. Les raccordements pour chaque privé prendront un peu plus de temps.

Il revient sur un document que chacun-e a reçu pour l'organisation de la journée de visite des limites de la commune, intitulée « Va et découvre ta commune » le 26 septembre prochain. Il prie les personnes intéressées de s'inscrire avec leurs conjoints jusqu'au 30 août ou de lui transmettre directement les inscriptions. Le personnel est aussi invité à cette journée du moment qu'une partie habite la commune.

Il remercie le Conseil communal d'avoir adopté le préavis de la réfection du chemin de Chauderon. La population du quartier a été rencontrée la semaine dernière pour quelques éclaircissements au sujet de la planification des travaux.

Il remercie également la Commission des finances, la Commission de gestion, les commissions ad hocs, ses collègues municipaux, le Bureau du Conseil, sans oublier le boursier pour les comptes, ainsi que Mme Valenti qui a réalisé le rapport de gestion.

Il souhaite à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Il informe que le chantier de l'ancien Hôtel du Monde est bientôt terminé. Il reste quelques menus travaux le long du Chemin du Four. La cuisine est fonctionnelle, le service d'hygiène a passé mercredi passé sans problème, tout est conforme.

Il informe que le martelage a lieu le jeudi 9 juillet jusqu'à 13h30. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser directement à lui.

Il souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances.

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI

Il remercie le Conseil communal de l'acceptation de l'autorisation d'ouvrir l'accueil pour les 7P et 8P et d'avoir traité ce préavis urgent.

Il informe que la Municipalité est en phase de concrétisation et engage les responsables. Dans la presse, il y aura des annonces pour les auxiliaires. La même chose sera faite pour les 9 à 11 du secondaire au Verney, en revanche ce sera dans le cadre de l'ASCL.

Il annonce qu'une ligne de transports publics verticale sera mise en place depuis la gare de Cully - gare de Grandvaux – Pra Forni et Pully Valvert. Il s'agit d'une nouvelle ligne, suite à la restructuration de la desserte régionale. Avec l'augmentation des cadences à l'intérieur de l'agglomération et celle de la densité, on a la possibilité aujourd'hui d'accéder à cette ligne. La discussion a été constructive avec le canton et cette ligne entrerait en vigueur à la fin de l'année. Un préavis sera soumis au Conseil communal pour les frais d'infrastructure pris en charge par la commune (marquage, création des arrêts de bus, etc.), mais ils ne devraient pas avoir beaucoup d'incidence sur la charge financière globale par rapport au trafic régional.

Dans le même temps, la Municipalité a lancé deux études de trafic pour améliorer les conditions du trafic au niveau du Collège du Genevrey et mieux connaître la situation du trafic au niveau de la gare de Grandvaux, en vue des transports scolaires. Il avertit donc que de petites mesures seront prises pendant les vacances estivales, par exemple des marquages au sol. Si l'étude prévoit de grands aménagements, un préavis sera soumis au Conseil communal.

Concernant La Feuille de septembre qui sera publiée dans la semaine du 14 septembre, il informe que le délai de remise des articles est prévu pour 21 août 2015, à cause des vacances.

Il souhaite à toutes et à tous une belle fin de soirée.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill : Elle annonce que la liste non partisane pour les élections de la prochaine législature a été créée, sous le nom de BEL Action. Elle est soutenue par Mmes et MM. Lucie de Palma, Valérie Hill, Raymond Bech, Philippe Maeder, Pascal Paschoud et Yvan Rey d'Epesses. Le site Internet www.bel-action.ch fournit plus d'informations détaillées. Des descriptifs seront à disposition pendant l'apéritif et on répondra volontiers aux éventuelles questions ou remarques.

M. J.-L. Bandini : Après les réclamations viennent les remerciements. Mme Potin étant absente, elle a probablement apprécié les modifications du temps de stationnement à Grandvaux. Cela va aider le nouveau restaurant. Il s'agit d'un point très positif.
Il souhaite également remercier Mme Nicole Gross pour avoir agi rapidement et apporté des améliorations au cimetière, ainsi qu'à la place Corto/Hugo Pratt.

M. Y. Delaloye : Il remercie la Municipalité d'avoir adressé aux jeunes entre 18 et 25 ans « Easyvote », élément extrêmement intéressant et bien plus clair que le fascicule envoyé par la Confédération pour éclairer et inciter

les jeunes citoyens à utiliser leurs droits, notamment pour les dernières votations qui étaient tout sauf simples à comprendre.

Mme A.-V. Wiget : Elle remercie, au nom des bordiers de RC 780, la manière exemplaire dont les travaux ont été menés et apprécie beaucoup cette réfection.

M. JP Demierre, Municipal : Il a omis d'informer sur le Prix du mérite 2015 à Lavaux. La commune de Bourg-en-Lavaux s'est groupée avec 3 sociétés de développement : Lutry, LABEL et Chexbres-Puidoux-Rivaz-Saint-Saphorin pour décerner un prix du mérite « sportif, du terroir, entreprise et artistique ». Il invite l'audience à présenter un candidat et une belle soirée se déroulera en novembre prochain.

M. R. Baehler : Il signale que le Conseil intercommunal de l'ASCL, dans sa séance du 10 juin 2015, a octroyé un crédit d'investissement de CHF 33'860'000 TTC pour la construction du nouveau collège du Verney.

Mme S. Berthet : Elle demande si le « tout-ménage » reçu par les habitants de Grandvaux concernant le restaurant « Tout un monde » a été également distribué à tous les habitants de la commune ?

M. JP Demierre, Municipal : Ce dépliant a été distribué à la population de Grandvaux principalement au sujet du stationnement.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente souhaite un bel été à l'audience, est ravie de retourner dans les rangs et clôt la séance.

La séance est levée à 22h55.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo

Grandvaux, le 10 juillet 2015